

## AUTORISATION DE MANIFESTATION NAUTIQUE 2021

MANIFESTATION :

CAMION "L'AVENTURE DU VIVANT"

Fiche n° : 2077

PORT(S) CONCERNE(S) :

Vieux-Port - Quai de la Fraternité

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt PACA (service du ministère de l'Agriculture) fait la promotion des lycées agricoles pour les collégiens, enseignants et le public. A ce titre, un camion aménagé sera stationné sur le quai de la Fraternité du 12 au 15 septembre 2021 afin de proposer des activités de découverte au grand public.

**ESPACES DEMANDES**

A terre

46m<sup>2</sup> sur le quai de la Fraternité du 12 au 15 septembre 2021 (montage et démontage compris)

A flot

ORGANISATEUR : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt PACA (service du ministère de l'Agriculture)

132 Boulevard de Paris  
13003 Marseille

Contact :

ALLEMAND MARIE

N° dossier OE :

F202100842

Fonction :

Responsable légal

Date saisine :

19/08/2021

Téléphone :

06 69 24 63 29

Email :

marie.allemand@agriculture.gouv.fr

DECISION 2020 : Sans objet

### AVIS TECHNIQUE

Technique : capacité d'accueil et d'occupation

Favorable

observation :

Sous réserve de paiement des taxes portuaires

*sous réserve des validations hygiène et sécurité à la charge de l'organisateur (commission de sécurité, attestations bureaux de contrôle, pompiers, etc.) ainsi que des mesures sanitaires (COVID-19)*

Préconisation tarifaire

Manifestation non commerciale

### ESTIMATION DES REDEVANCES PORTUAIRES (Délibération du 17/12/20)

MONTANT PLEIN TARIF

655,33 €

ABATTEMENT - POSTES A FLOT	
80% événements qui participent au rayonnement du territoire	
85% manifestations nautiques non commerciales organisées par des associations à but non lucratif soutenues par la Métropole	
ABATTEMENTS - TERRE-PLEINS	
50% événements qui participent au rayonnement du territoire	
85% événements à caractère non commercial	-557,03 €
95% événements organisés par une association à but non lucratif soutenue par la Métropole	
ABATTEMENTS - PLAN D'EAU	
25% événements qui participent au rayonnement du territoire	
50% manifestations liées à la compétence nautisme de la Métropole	
85% manifestations nautiques non commerciales organisées par des associations à but non lucratif soutenues par la Métropole	

*Choix de la Tarification à cocher*

AVIS FAVORABLE	
OUI	NON
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

MANIFESTATION NON COMMERCIALE	98,30 €	<input checked="" type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

AUTORISATION DE LA PRÉSIDENTE MARTINE VASSAL (TARIFICATION ET TENUE DE LA MANIFESTATION)

signature :



observation :

**NB :** Dans un souci d'efficacité, et pour limiter les échanges,

- 1) Circuit de validation normalisé : pour les manifestations qui ont lieu dans un délai supérieur à 6 semaines quand une simple décision est suffisante et un délai de 3 mois lorsqu'une délibération spécifique est nécessaire.
- 2) En cas d'urgence (délai inférieur à ceux mentionnés ci-dessus) la fiche de manifestation est donnée pour information à la DGS et à la Dcom et transmise directement aux cabinets.
- 3) si la direction des ports propose l'application du **plein tarif** et que cette proposition ne fait l'objet d'aucune modification dans un délai d'un mois, **la proposition de plein tarif sera considérée comme acceptée** et une facture correspondant au montant proposé sera adressée à l'organisateur.
- 4) si la proposition de **remise** de la direction des ports ne fait l'objet d'aucun retour dans un délai d'un mois, **la proposition de remise sera considérée comme rejetée** et une facture correspondant à la tarification sans remise sera adressée à l'organisateur.